

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALREÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 20 mars 2026

27 MARS 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 16/03/2026Date d'affichage : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mil vingt-six à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Absents excusés : ROUSSIER Victor donne pouvoir à GRENET Michel

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GRENET

Objet : Election des Adjointes au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-4, L2122-7 et L2122-8,

Considérant que le conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres, au scrutin de liste, à bulletins secrets et à la majorité absolue,

Considérant la candidature de la liste menée par Monsieur BARTHELEMY Jean-Paul, et composée de trois membres avec Mme CROUHY Michèle et M. SEDRAOUI Rachid,

Considérant les opérations de vote suivantes :

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
- Nombre de conseillers municipaux présents : 10
- Majorité Absolue : 6
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 10

Considérant les résultats du vote :

- Liste menée par Monsieur BARTHELEMY Jean-Paul : 10 voix

Après avoir voté, le Conseil municipal :

- ✓ **ELIT** la liste menée par Monsieur BARTHELEMY Jean-Paul aux fonctions d'Adjointes au Maire de la commune de Saint-Martin-les-Eaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME****Le Maire
Sylvie ROUZE**